

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 7 juillet 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

101-07-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

6 – Législation

6.1 - Adoption du règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments

7 – Service des travaux publics

8 – Service d'urbanisme

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

9.2 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation

9.3 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024

9.4 - Vidange du puisard et nettoyage de la ligne pluviale - Octroi de contrat

9.5 - Identifications intérieures du Centre de services

9.6 - Demande d'aide financière - Centre d'Écoute Montérégie

9.7 - Partage des coûts des services conjoints - Loisirs, Bibliothèque et Parc

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

102-07-25

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 2 juin 2025, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

103-07-25

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025 au montant de 220 745,03\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025 au montant de 220 745,03\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juin.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère, Julie L'Homme, déléguée au Comité de développement touristique et culturel (CDTC), fait un compte-rendu de la rencontre dont elle a participé.

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 7 juillet 2025).

6 - LÉGISLATION

104-07-25

6.1 - Adoption du règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la Municipalité doit tenir en vigueur un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (LQ 2021, c 10) prévoit que la municipalité doit, avant le 1^{er} avril 2026, adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et d'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 juin 2025;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 juin 2025;

Considérant que le conseil municipal a tenu, le 7 juillet 2025, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes intéressées;

Considérant qu'à la suite de l'assemblée de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le conseil adopte le projet de règlement numéro 409-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

105-07-25

9.1 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le bureau municipal soit fermé du 17 juillet au 1^{er} août inclusivement pour la période des vacances. Cette période de fermeture sera publiée dans le bulletin municipal, édition du mois de juillet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

106-07-25

9.2 - Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu - Demande d'autorisation

Considérant la demande du Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu datée du 10 juin 2025 visant le renouvellement du droit de passage pour ces routes:

- traverser le rang Saint-Thomas entre les numéros civiques 170 et 200;
- traverser le rang Thiersant (sud) entre les numéros civiques 564 et 590;
- traverser le rang Thiersant (nord) entre les numéros civiques 280 et 320;

- traverser le chemin du Pont (Saint-Marcel)

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable les autorisations requises sur les routes sous sa juridiction;

Considérant que le Club V.T.T Vagabond du Bas-Richelieu s'engage à installer la signalisation adéquate sur les sentiers;

Considérant que le Club V.T.T Vagabond du Bas-Richelieu respecte la distance minimale de 100 mètres entre les sentiers et les habitations, règle établie par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Fédération Québécoise des Clubs Quads;

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'autoriser le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu à traverser les rangs sous la responsabilité de la municipalité aux endroits mentionnés dans la demande et d'y installer la signalisation requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

107-07-25

9.3 - Adoption du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024;

En conséquence
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

108-07-25

9.4 - Vidange du puisard et nettoyage de la ligne pluviale - Octroi de contrat

Considérant qu'à la suite des fortes pluies, une importante accumulation d'eau s'est formée dans le stationnement du Centre de services;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé souhaite procéder à la vidange du puisard et au nettoyage de la ligne pluviale afin de remédier à la situation;

Considérant que la Municipalité a procédé à deux demandes de prix;

Considérant que la soumission présentée par *Environnement KMJ*, en date du 2 juillet 2025, est la plus basse soumission conforme, pour un montant de 903,13\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'octroyer le contrat à *Environnement KMJ* pour la réalisation des travaux de vidange du puisard et du nettoyage de la ligne pluviale du stationnement du Centre de services, pour un montant de 903,13\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

109-07-25

9.5 - Identifications intérieures du Centre de services

Considérant que depuis la construction du Centre de services, aucun élément décoratif n'a encore été installé dans les espaces intérieurs;

Considérant que la Municipalité souhaite embellir les lieux par l'ajout de toiles encadrées et d'éléments d'identification intérieure;

Considérant également le besoin d'identifier le nom de la Municipalité sur les douze (12) vestes de sécurité;

Considérant que l'entreprise SG Design a déposé une soumission budgétaire en date du 3 juillet 2025 pour la conception et l'installation de ces éléments;

En conséquence,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à SG Design pour la conception et l'installation de toiles encadrées, d'un roll-up, d'identifications intérieures diverses, ainsi que pour l'identification des vestes de sécurité. Que cette dépense soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.6 - Demande d'aide financière - Centre d'Écoute Montérégie

Le conseil ne donne pas suite à cette demande d'aide financière

110-07-25

9.7 - Partage des coûts des services conjoints - Loisirs, Bibliothèque et Parc

Considérant la réception de la résolution numéro 2025-06-429 de la municipalité de Massueville;

Considérant le contenu de la résolution numéro 86-05-25, transmise à la municipalité de Massueville le 8 mai 2025;

Considérant que la proposition déposée, visant à ce que la municipalité de Saint-Aimé assume l'ensemble des frais liés à la bibliothèque, à l'exception des frais d'adhésion annuels au Réseau Biblio, représente une contribution équivalente à 60% des coûts totaux des trois (3) services, pour 44% de la population totale;

Considérant que cette proposition était prévue pour entrer en vigueur à compter de janvier 2026, afin de permettre la mise en place des ajustements requis et la rédaction d'une entente officielle;

Considérant que les budgets 2025 des trois (3) services concernés ont déjà été approuvés et intégrés dans les budgets respectifs des deux municipalités;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé informe officiellement le Conseil de la municipalité de Massueville de ce qui suit:

Que la proposition déposée le 25 février 2025 demeure valide, soit que la municipalité de Saint-Aimé assume l'ensemble des frais liés à la Bibliothèque municipale, à l'exception des frais d'adhésion du Réseau Biblio, lesquels seront facturés annuellement à chaque municipalité en fonction de sa population respective, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2025;

Que cette proposition est non rétroactive et qu'une entente formelle devra être signée au plus tard le 30 septembre 2025 afin d'officialiser l'entente;

Que les frais liés à la Bibliothèque seront, à partir du 1^{er} septembre 2025, assumés à part entière par la Municipalité de Saint-Aimé;

Que les frais liés à la Bibliothèque seront remboursés à la municipalité de Massueville pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025;

Que les frais liés au Comité des Loisirs et au parc du Carré Royal continuent d'être partagés à parts égales entre les deux municipalités;

Qu'advenant que la municipalité de Massueville souhaite mettre en place un projet non prévu au budget annuel du Comité du Parc ou du Comité des Loisirs, celui-ci pourra être réalisé uniquement après avoir obtenu approbation préalable des comités concernés. Dans un tel cas, la municipalité de Massueville assumera l'entière responsabilité ainsi que tous les frais afférents au projet;

Que cette proposition demeure valide jusqu'au 30 septembre 2025, en fonction des délais requis à respecter pour le scrutin de l'élection générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

111-07-25

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Soleil Beauregard propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h22.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière